



## Annulation bon de commande

Par **PIEROT380**, le **16/02/2008** à **13:52**

Voila

Il y a 2 jours que j'ai signé un bon de commande pour l'achat d'une voiture.

Pour le financer j'ai fait une demande de crédit à une société différente de celle du professionnel. (Pour faire une demande de crédit il faut fournir un bon de commande). Je n'ai pas laissé d'acompte.

Le bon de commande qui est coché paiement comptant me laisse-t-il le droit aux 7 jours de résiliation?

Quelles sont les poursuites pouvant être engagées par le professionnel?

Que puis-je risquer si mon crédit n'est pas accepté?

Par avance merci